



PROPOSITION DE SORTIE DE CRISE POUR LE BURUNDI

I. Introduction

Le Burundi, vit une crise multidimensionnelle profonde. Un conflit latent depuis quelques années a éclaté au grand jour depuis que Monsieur Pierre Nkurunziza, soutenu par quelques membres de son Parti, le CNDD-FDD, a décidé de se présenter aux élections de 2015 pour un troisième mandat en violation de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi et la Constitution qui en est issue. Contrairement aux déclarations du pouvoir de Bujumbura, la situation socioéconomique et politico-sécuritaire s'est dangereusement dégradée au fil des années.

La crise s'est notamment traduite par les faits suivants :

- La violation de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi conçu comme supra-constitutionnel ;
- L'instauration d'un terrorisme d'Etat ;
- Des milliers de morts assassinés par les agents de l'Etat ou des miliciens du parti au pouvoir ;
- Des milliers de citoyens portés disparus ;
- Plusieurs milliers de prisonniers politiques et d'opinion ;
- Plus de 500.000 réfugiés soit plus de 5% de la population en exil ;
- Une paralysie sans précédent de l'activité économique et sociale ;
- L'installation d'un climat de peur, de méfiance et de suspicion généralisé ;
- La radicalisation du pouvoir en place contre l'opposition politique et la Société civile ;
- La détérioration des relations diplomatiques avec certains pays voisins avec de graves conséquences sur les populations frontalières ;
- L'isolement international du pays se traduisant notamment par un tarissement des appuis financiers par certains partenaires bilatéraux et multilatéraux classiques tels que l'Union Européenne, la Belgique, la Suisse, la France, les USA, l'Allemagne, la Hollande, etc. ;
- Le tarissement des investissements intérieurs et extérieurs ;
- Une pression fiscale excessive et un rackettage systématique entraînant une paupérisation de toutes les couches de la population ;
- Une crise des valeurs morales et sociales ;
- Une résurgence des groupes armés faisant planer le spectre d'une reprise de la guerre civile dans le pays voire dans la Sous-région ;
- Une politisation extrême et division des forces de défense et de sécurité.

Ces faits et bien d'autres non listés ont provoqué une déchirure totale du tissu social et menacent la survie du Burundi en tant qu'Etat membre des organisations régionales, africaines et mondiales, lesquelles organisations observent la descente aux enfers de ce pays sans aucune action efficace de sauvetage.

Il devient impératif et urgent que la Communauté Internationale, surtout les garants de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi (l'EAC, l'UA et l'ONU) conjuguent tous les efforts possibles afin d'appuyer les Burundais à entrer dans une phase de dialogue franc et sincère, pour aboutir à un Accord pouvant arrêter cette descente aux enfers du Burundi et de ses populations. Cela contribuerait aussi à prévenir toute forme de conflit semblable en Afrique et dans le monde.



Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues « A.PRO.D.H. »

II. La violation de la lettre et de l'esprit de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi

La Constitution du 7 juin 2018 consacre l'enterrement définitif de l'esprit et de la lettre de l'Accord d'Arusha en ce sens qu'elle impose une dictature et un monopartisme de fait et brise par conséquent tout espoir de retour à un système politique démocratique.

Cet Accord avait consacré une démocratie participative, matérialisée entre autres par :

- la participation aux institutions des partis politiques minoritaires (2% pour entrer à l'Assemblée Nationale, 5% pour entrer au Gouvernement),
- des quorums de délibération et de prise de décisions au parlement, tempérant la dictature de la majorité,
- le partage politico-ethnique du pouvoir, mais également une répartition ethnique équilibrée des membres des corps de défense et de sécurité pour bannir le retour des génocides et des coups d'Etat.

Le dernier round de Dialogue que proposent l'opposition politique, la Société civile et les partenaires du Burundi, doit permettre au Peuple burundais de renouer avec ces principes et pratiques de gouvernance qui avaient permis de stabiliser le pays pendant une décennie.

III. Les conditions optimales pour des élections crédibles

III.a. Principes Généraux

1. La création d'un environnement sécuritaire propice à la tenue des élections crédibles, libres et apaisées est cruciale ;
2. Le gouvernement doit s'engager à établir un environnement sécuritaire qui protège toute la population, tous les compétiteurs électoraux et facilite leurs activités, leur liberté d'opinion, d'action et de mouvement, ainsi que la libre participation de la population au processus électoral ;
3. Un dialogue politique incluant toute la classe politique est une exigence démocratique de toute nation ;
4. Un climat de confiance mutuelle, caractérisé par l'ouverture, le dialogue franc, la transparence et l'inclusivité constitue un préalable à la tenue des élections démocratiques, libres, transparentes, régulières et apaisées ;
5. Bien que le code électoral ait déjà été adopté par l'Assemblée Nationale, le cadre légal régissant les élections doit être négocié et subir quelques amendements. Il doit donner les mêmes chances à tous les compétiteurs électoraux (partis politiques, indépendants et leurs coalitions respectives éventuelles).
6. Le Gouvernement doit garantir le respect des libertés politiques et civiles fondamentales. A cet égard, il doit harmoniser la législation nationale relative aux droits de la personne humaine et aux libertés publiques avec les instruments internationaux auxquels le Burundi est partie ;



*Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains
et des Personnes Détenues « A.PRO.D.H. »*

7. Le pouvoir doit permettre l'observation internationale et le financement extérieur des élections.

III.b. Assainissement du climat politique et création d'un environnement sécuritaire favorable aux élections crédibles

Les conditions favorables aux élections crédibles sont entre autres les suivantes :

1. Levée des mandats d'arrêt émis contre les opposants politiques, les personnalités de la société civile et les professionnels des médias ;
2. Cessation immédiate de toute forme de tracasseries administratives et judiciaires des leaders politiques de l'opposition, des leaders de la société civile, des jeunes suspectés d'appartenir à des partis politiques de l'opposition ainsi qu'aux membres des corps de défense et de sécurité suspectés de sympathie envers l'opposition ;
3. Arrêt des montages politiques destinés à justifier les séquestrations, les emprisonnements arbitraires, voire l'élimination des opposants, les exécutions extrajudiciaires et les disparitions forcées ;
4. Déploiement des missions internationales (ONU, UA, CAE) d'observation policière et militaire pour la sécurisation du processus électoral et la protection des leaders politiques, particulièrement ceux rentrant d'exil, conformément aux résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies et de l'Union Africaine ;
5. Protection de la population notamment par le démantèlement et le désarmement de la milice Imbonerakure et d'autres civils armés ;
6. Libération inconditionnelle des prisonniers politiques et d'opinion (opposants, manifestants, et de façon générale tous ceux qui sont accusés injustement de détention illégale d'armes, d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat, etc.) ;
7. Réouverture et réhabilitation des radios et des télévisions détruites et interdites depuis l'éclatement de la crise en 2015
8. Rapatriement et la réhabilitation des réfugiés ;
9. Rapatriement, réinsertion et réhabilitation des membres des forces de défense et de sécurité victimes de la crise actuelle ;
10. Rapatriement, installation, protection et réhabilitation des leaders politiques dans leurs biens et/ou dans leurs milieux socioprofessionnels ;
11. Réouverture de l'espace politique, agrément de nouveaux partis et réhabilitation des partis politiques fragmentés en restaurant leur légitimité et leur légalité interne ;
12. Réhabilitation des organisations de la société civile, rapatriement et rétablissement de leurs leaders dans leurs biens ;
13. Mise en place d'une unité spéciale chargée de la sécurisation des élections ;
14. Eradication de l'esprit et de la pratique de stigmatisation et de haine envers les opposants.

III.c. Cadre légal à mettre en place pour des élections crédibles

1. Procéder de manière inclusive à la préparation de la révision et de l'harmonisation du cadre légal garantissant la tenue d'élections libres, régulières, transparentes, inclusives et partant crédibles à savoir :
 - Révision du Code électoral selon les modalités convenues ;



Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues « A.PRO.D.H. »

- Révision des dispositions constitutionnelles, législatives et réglementaires controversées ou en désaccord avec les principes consacrés par l'Accord d'Arusha ;
- Révision des lois organiques, notamment celle régissant les corps de défense et de sécurité ;
- Mise en place d'une Cour Constitutionnelle négociée et convenue entre les signataires de l'Accord convenu.

IV. Le rôle des garants de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi, dans la réussite de l'organisation des élections crédibles

Les Garants de l'Accord d'Arusha ont un rôle important dans réussite du retour à la Paix au Burundi. Après les tentatives de faire asseoir le pouvoir et l'opposition burundaise autour d'une même table afin de trouver une solution négociée, mais sans y parvenir ; la sous-région (EAC) semble avoir échoué et a perdu son élan.

Par le principe de subsidiarité, après l'échec de la Communauté est-africaine, l'Union Africaine et les Nations Unies devraient automatiquement prendre la main. Mais le constat est que ces deux institutions, pourtant habilitées à faire pression sur le pouvoir de Bujumbura à accepter de dialoguer afin de trouver une solution négociée, semblent ne pas être déterminées à faire cet engagement.

Il va de l'honneur de l'Afrique que l'Union Africaine, en collaboration avec les Nations Unies, réussisse le pari de la paix au Burundi avant que le pire n'arrive dans ce pays dont les dirigeants tendent vers une dictature de fait.

V. Les mesures de pressions éventuelles en cas d'entêtement du régime de Pierre Nkurunziza

Au cas où M. Pierre Nkurunziza violait encore une fois la loi fondamentale et qu'il se présentait pour un 4^{ème} mandat malgré le bilan tragique du mandat écoulé : il faudra :

- **La non reconnaissance internationale du scrutin et de ses résultats ;**
- **L'embargo sur les armes et le blocage des voies d'accès à l'Océan via la Tanzanie ;**
- **L'ambargo sous-régionale, africaine et internationale ;**
- **Le gel des avoirs de tous les tenants du pouvoir de Bujumbura/Gitega ;**
- **Le refus d'accorder les visas à tous les officiels burundais ;**
- **Le rapatriement de tous les contingents burundais en mission de maintien de la paix ;**
- **Le blocage de toute forme d'aide et d'appui financier direct ;**
- **Le blocage de toute forme de prêts financiers par les Institutions de Bretowoods et la Banque Africaine de Développement, etc.**



Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues « A.PRO.D.H. »

Ces éléments de pressions seraient aussi valables au cas où M. Pierre Nkurunziza accepte l'alternance interne, mais que les conditions optimales de tenues des élections crédibles, telles que précisées au point III n'aient pas lieu suite au refus catégorique du pouvoir en place à Bujumbura/Gitega .

VI. Conclusion

La Paix au Burundi n'est plus une affaire des seuls burundais. Les vies humaines qui tombent sans cesse et les traitements inhumains enregistrés tous les jours font la honte de l'Afrique et de toute l'humanité.

La perturbation de la paix dans certains pays de la Communauté Est-africaine suite à l'exportation des réfugiés et des problèmes internes du Burundi doit trouver la solution dans la recherche de la stabilisation du Burundi.

Les élections qui sont, dans plusieurs pays africains, source de tensions et de conflits, sont prévues au Burundi, au mois de mai 2020. Au lieu que ces élections soient encore une fois un motif de versement du sang humain, il serait judicieux de convaincre les tenants du pouvoir de Bujumbura/Gitega, de pousser ces élections plus loin et mettre en place un gouvernement de transition qui organisera des élections apaisées et crédibles.

Le peuple burundais impuissant face à la montée de la dictature de M. Pierre Nkurunziza, n'a les yeux tournés que vers la Communauté internationale, en l'occurrence l'Union Africaine et les Nations Unies.

Fait à Bruxelles, le 12 août 2019

Pierre Claver MBONIMPA,

Doctor Honoris Causa

Président de l'APRODH.

